



# **E-Licence**

## **les évolutions pour la saison 2023-24**

Réunion en visio conférence  
du Mardi 13 Juin 2023



# Ordre du jour

Réaffiliation

Procédures e-licences

Validation



# Ré-Affiliation



# Renouvellement d'affiliation

## La dématérialisation

le renouvellement de l'affiliation est faite

- > par le club
- > directement sur FBI
- > jusqu'au 30 Juin 2023

**Pour cela se connecter sur fbi  
dans l'onglet 'organismes'  
renouvellement d'affiliation**



# Renouvellement d'affiliation

## Attention

Lors de l'enregistrement de cette réaffiliation, le club devra spécifier son / ses offre(s) de pratique

- > 5x5 et/ou 3x3 compétition
- > MiniBasket
- > Loisir 5x5 et/ou 3x3
- > VxE (Basket Santé, MicroBasket, BasketTonik : ces offres sont enregistrées par la FFBB lors de l'acquisition du Label)
  
- > possibilité d'ajouter des offres en cours de saison

Les offres de pratiques déclarées ainsi par le club seront visibles par le licencié sur la page e-licence.



# Renouvellement d'affiliation

-> pour le Président : 2 cas de figure :  
déjà licencié  
nouveau licencié

-> le club doit saisir un référent licence : cette personne sera contactée par mail par les licenciés qui auront des difficultés lors de la saisie de leur licence

-> il n'y a pas obligation de créer son compte HelloAsso.

-> Enregistrement des barèmes de licences dans grille tarifaire (non obligatoire)

**Attention ! les montants qui sont indiqués sont les montants que le club demande aux licenciés tout compris hors assurance !**

-> au bas de l'onglet e-licence, il est possible de déposer un ou des document(s) d'information du club qui pourra être ouvert et lu par tous les licenciés lors de la dernière étape d'inscription sur e-Licence  
Si le club souhaite qu'un document soit conservé par le licencié, il faut que ce soit notifié sur ce document afin que le licencié le sauvegarde



# Renouvellement d'affiliation

-> il faut renseigner les membres du Bureau :

Secrétaire Général

Trésorier Général

les ressources Club :

\* Dirigeant...

\* Salarié

Voir le référentiel ci-dessous (page suivante)

## **CER – Important**

**Juste avant la validation, il ne faut cocher la case que le Club a fait adopter le Contrat d'Engagement Républicain**

La loi d'aout 2021 et ses décrets d'application ont modifié les conditions d'affiliation et d'agrément des associations sportives. Le Code du Sport (article R. 121-3) dispose que le Contrat d'Engagement Républicain doit être annexé aux statuts de l'association. En cochant cette case, le représentant légal de l'association atteste sur l'honneur que celle-ci s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain mentionné à l'article L. 121-4 du Code du Sport. La fédération communiquera aux Préfets de département la liste des associations qui lui sont affiliées.

En souscrivant à ce contrat d'engagement républicain, les associations s'engagent à respecter et à faire respecter un ensemble de principes portant sur le respect des lois de la république, de la laïcité, de la liberté de conscience, de l'égalité et de la non-discrimination, de la fraternité, de la prévention de la violence, de la dignité de la personne humaine, des symboles de la république.

*J'atteste sur l'honneur que l'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain*



# Renouvellement d'affiliation

## Ressources Clubs - Référentiel

Dirigeant	Encadrement Technique	Médical	Officiels	Support
Administrateur EFFBB	Animateur Basket Inclusif	Kinésithérapeute	Délégué de club	Attaché de presse
Correspondant d'équipe	Animateur Basket Santé	Médecin	Délégué médical	Billetterie
Correspondant section basket	Animateur Basket Tonik	Ostéopathe	Délégué aux officiels	Chargé de communication
Correspondant Club Pro	Animateur sportif			Commercial
Correspondant Principal	Assistant vidéo			Comptabilité / Finances
Correspondant	Directeur			Développement
Élu au Comité Directeur	Directeur de structure			Directeur
Membre	Directeur du centre de formation			Directeur Sportif
Membre Commission 3x3	Directeur technique			Direction
Membre Commission des compétitions	Éducateur sportif			Évènementiel
Membre Commission des Officiels	Entraîneur adjoint du centre de formation			Juridique
Membre Commission Féminine	Entraîneur développement personnel			Manager Général
Membre Commission Jeunes	Entraîneur du centre de formation			Marketing
Membre Commission Médicale	Entraîneur jeunes			Référent 3x3
Membre Commission Partenariats/Mécénat	Entraîneur micro-basket			Référent espaces pratiques
Président Section Basket	Entraîneur mini-basket			Référent Basket Entreprise
Président Club Omnisports	Entraîneur scout/détection			Référent Vivre Ensemble
Président Club Pro	Entraîneur séniors			Responsable administratif
Président(e)	Entraîneur			RH
Président(e) Cion des Jeunes	Entraîneur adjoint			Secrétaire
Président(e) Cion Féminine	Entraîneur du centre d'entraînement			Stadium Manager
Président(e) Cion Technique	Intendant			
Président(e) Cion Médicale	Préparateur physique			
Référent(e) E-Marque	Responsable du centre d'entraînement			
Secrétaire Général(e)	Responsable école de mini-basket			
Secrétaire Général(e) Adjoint(e)				
Trésorier				
Trésorier Adjoint				
Vice-Président				

Ressources club

AJOUTER EFFECTIF
RÉFÉRENTIEL DES RESSOURCES CLUB (PDF)

	Type de membre	Fonction	Salarié	Effectif
✖	Encadrement technique	Entraîneur	☑	1

Effectif club - détail

Groupe CCNS	Type de contrat	Temps de travail	Durée hebdomadaire(h)	Annualisation
Choisir...	Choisir...	Temps partiel		Choisir...

🔍
🏠





# Renouvellement d'affiliation

-> la validation de la réaffiliation se fait en bas de l'onglet projet associatif, nouvel onglet qui pose les 10 questions sur le projet du club.

## -> Rappel

pour les clubs qui n'auraient pas fait cette démarche avant le 30 Juin,  
le renouvellement d'affiliation se fera comme auparavant  
par le formulaire papier auprès du Comité.



# Les procédures e-Licence



# Généralités

## Assurance

Le prestataire fédéral a changé en début de saison 2022-23 et pour 2023-24 rien ne change, les montants des options sont :

Option A	2,17
Option B	6,27
Option A+C	2,53
Option B+C	6,63

Lors de son enregistrement sur e-licence, le licencié est informé de l'option qu'il avait choisie la saison précédente.

**Il peut modifier comme bon lui semble les options .**

**Il peut également choisir de résilier en cochant Non.**

### Rappels

Tout licencié est couvert pour les dommages qu'il peut causer.

Cette garantie civile ne le protège pas si il se blesse lors d'un accident.

Son assurance personnelle ne le couvre pas dans le cadre de la pratique sportive fédérale.

Pour pratiquer en toute sérénité, il faut donc souscrire à l'une des formules de couverture individuelle accident négociées auprès de la MDS avec des montant de couvertures à partir de 2,17 € par saison



## Les Pré-inscriptions

- > Ouverture de l'envoi des pré-inscriptions le 1<sup>er</sup> Juin  
relance / renvoi des pré inscriptions ayant le statut «en attente de saisie de l'adhérent »
- > Obligation de compléter pour les licenciés mineurs :  
saisie du nom / prénom / mail d'un des 2 représentants légaux
- > intégration d'une fonctionnalité de suivi de tous les types de paiement directement dans FBI
- > obligatoire de fournir une photographie pour toute prise hors Dirigeant. (cf diapo suivante)

## Document à fournir

Dans le cadre du projet honorabilité,  
obligation de fournir une pièce d'identité **pour les plus de 18 ans**

- > pour toute création de licence **de plus de 18 ans**
- > pour le renouvellement de licence d'un joueur **atteignant les 18 ans** à la date de demande de licence



## Extrait Annexe RGx

### i. Licence Photos

#### Précisions des caractéristiques de la photographie d'identité du licencié

La photographie doit :

- Être récente et ressemblante au format d'une photo d'un titre d'identité (exemple : Carte nationale d'identité, Permis de conduire)
- Être nette, sans surcharge ou altération
- Le fond ne doit pas être en surchargé, de préférence de couleur uni
- Présenter un visage dégagé, les yeux visibles et ouverts
- Présenter un visage face à l'objectif, la tête droite. Si présence de lunettes et montures, la monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.
- Format accepté : .jpg, .jpeg et .png (1Mo maximum pour le format PNG)

En cas de validation de la photographie pour le licencié identifié, il est impossible de la modifier pour la saison concernée.



**Pour toute photo non conforme le Comité ne validera pas la licence**



## Contrôle de l'honorabilité

Depuis la Convention Nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le Sport du 21 Février 2020, des mesures ont été initiées concernant notamment la généralisation du contrôle de l'honorabilité des encadrants bénévoles qui disposent d'une licence.

Le Code du Sport prévoit que les activités d'éducateur sportif sont interdites aux personnes qui font l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Nécessité d'actualiser les informations relatives aux licenciés concernés et la réglementation en lien avec les informations recueillies lors de la prise de licence afin de pouvoir mettre en œuvre le contrôle automatisé de leur honorabilité

### **Informations obligatoires et à vérifier !**

importance des vérifications à mener en amont de la validation de la licence et du contrôle :

Civilité / genre

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Ville et pays de naissance

Département de résidence / d'exercice



## Certificat Médical

Nouveau :

Pour qu'un Certificat Médical soit pris en compte lors de la prise de licence, il doit être daté de moins de 6 mois (au lieu des 12 mois auparavant).

Il conserve sa validité pour 3 saisons.

Entraîneurs :

Pour la prise d'une licence Entraîneur,  
Licencié majeur qui coche la case Entraîner une équipe  
le Certificat Médical ne sera plus exigé.

Pour Arbitrer :

Il est toujours obligatoire de fournir un Certificat Médical



# Généralités

## Questionnaire de santé

Nouvelles dispositions concernant la production ou non d'un certificat médical ou d'un questionnaire de santé suivant l'âge du licencié (âge au jour de la demande de licence !)

### Attention

Pour les surclassements, il faut toujours fournir un document complété par le médecin !

Il est possible au club **d'ajouter / retirer** un surclassement à une préinscription quand le dossier est complété par le licencié et en attente de validation

	Au jour de la demande de licence	
	Mineurs (moins de 18 ans)	Majeurs (plus de 18 ans)
<b>1ère licence</b>	<b>Questionnaire relatif à l'état de santé</b> Et en fonction des réponses : nécessité de production d'un certificat médical de moins de 6 mois	Production d'un certificat médical de moins d'1 an de non contre-indication
<b>Renouvellement de licence</b>	<b>Questionnaire relatif à l'état de santé</b> Et en fonction des réponses : nécessité de production d'un certificat médical de moins de 6 mois	Questionnaire de santé (pendant une période de 3 saisons sportives consécutives) puis à l'issue des 3 saisons sportives certificat médical de moins d'1 an de contre-indication ou en fonction des réponses au questionnaire de santé : production d'un certificat médical de moins de 6 mois ou Le mineur qui a présenté un certificat médical en saison N et qui sollicite une licence en tant que majeur en saison N+1 devra répondre au questionnaire de santé et en fonction des réponses au questionnaire : production d'un certificat médical de moins de 6 mois
<b>Reprise de licence après un arrêt</b>	<b>Questionnaire relatif à l'état de santé</b> Et en fonction des réponses : nécessité de production d'un certificat médical de moins de 6 mois	Production d'un certificat médical de moins d'1 an de non contre-indication
<b>Inscription à une compétition organisée par la fédération (ex. : Open 3x3)</b>	<b>Questionnaire relatif à l'état de santé</b> Et en fonction des réponses : nécessité de production d'un certificat médical de moins de 6 mois	Production d'un certificat médical de moins d'1 an de non contre-indication

### Attention

Questionnaire de santé

différent pour mineurs et majeurs





# La dématérialisation de la licence

## 1<sup>er</sup> cas : Renouvellement de licence

- > Le club s'assure du souhait de renouvellement de licence de l'adhérent
- > Le club contrôle les données du licencié à renouveler (e-mail principalement)
- > Le club s'assure que l'adhérent est éligible à un processus de renouvellement de licence via une pré-inscription dématérialisée

### Dans FBI :

#### Gestion des licenciés

1. faire une recherche des licenciés à renouveler
2. cliquer dans le bandeau en bas : un nouveau 'bouton' : préinscrire les licenciés sélectionnés'
3. une fenêtre va demander si ces réinscriptions sont bien à faire OUI/NON
4. une autre fenêtre demande de valider les préinscriptions ;
  - ici possibilité de modifier l'adresse mail
  - ici possibilité de cocher pour que le licencié fournisse un surclassement ou la Charte d'engagement
  - possibilité pour les clubs qui ont choisi le paiement en ligne de modifier le montant dû par le licencié
5. un mail est envoyé après la validation pour que le licencié complète son dossier



# La dématérialisation de la licence

## 2ème cas : Création de licence

- > Le club s'assure du souhait de création de licence de l'adhérent
- > Le club s'assure que l'adhérent est éligible à un processus de création de licence via une pré-inscription dématérialisée (autrement dit faire une recherche dans la base FBI)
- > Le club collecte les données nécessaires à la création (**nom, prénom, date de naissance, e-mail**)

### Dans FBI :

#### Gestion des licenciés

1. Gestion des préinscriptions
2. Cliquer sur le bouton 'créer'
3. Renseigner les champs obligatoires : NOM de famille en lettres capitales  
ici possibilité de cocher pour que le licencié fournisse un surclassement  
ou la Charte d'engagement  
possibilité pour les clubs qui ont choisi le paiement en ligne de modifier le  
montant dû par le licencié
4. Le mail est envoyé au licencié pour qu'il complète son dossier



# La dématérialisation de la licence

## Mutation

- > le licencié contacte le nouveau club
- > Le club vérifie sur FBI que l'adhérent est éligible à la pré inscription dématérialisée et lui envoie un lien
- > Le licencié reçoit un lien hypertexte l'invitant à effectuer les démarches de mutation/démission  
le club quitté est informé via une notification (e mail et FBI) . **Il n'y a plus d'envoi de lettre recommandée avec AR**

**Pour tous les cas exceptionnels : contacter le Comité.**

**Dans FBI :**

### **Gestion des licenciés**

1. Gestion des préinscriptions
2. Cliquer sur le bouton 'créer'
3. Cliquer sur la loupe pour démarrer une recherche au niveau national

Entrer

si possible le numéro de licence de la saison précédente

le nom

faire une recherche dans la base nationale

puis sélectionner le licencié qui mute

ici possibilité de cocher pour que le licencié fournisse un surclassement  
ou la Charte d'engagement

**possibilité pour les clubs qui ont choisi le paiement en ligne de modifier le montant dû par le licencié**

4. Le mail est envoyé au licencié pour qu'il complète son dossier. Dans la démarche e-licence il y aura une étape qui validera la mutation en envoyant une information au club quitté.



# La dématérialisation de la licence

## Dans tous les cas de figure Renouvellement / création / mutation

### e-Licence : Les 6 grandes étapes de la pré-inscription au renouvellement de licence



Va s'ajouter le règlement en ligne si le club a en fait le choix



# La dématérialisation de la licence

## Les grandes étapes pour le licencié

À chaque étape tous les champs obligatoires doivent être renseignés  
sinon pas de passage à l'étape suivante

-> Les pratiques proposées seront fonction de l'affiliation des clubs. Il lui sera proposé automatiquement son choix de licence de la saison précédente, charge à lui de faire les modifications qu'il souhaite

-> Des justificatifs possibles à fournir par le licencié :

- Photo – obligatoire pour toute prise de licence hors Dirigeant
- carte d'identité
- certificat médical
- surclassement SIMPLE – si le Club a coché lors de la réinscription
- charte d'engagement pour les clubs évoluant en championnat de France ou en PR)

Ces documents doivent être insérés sous format numérisé

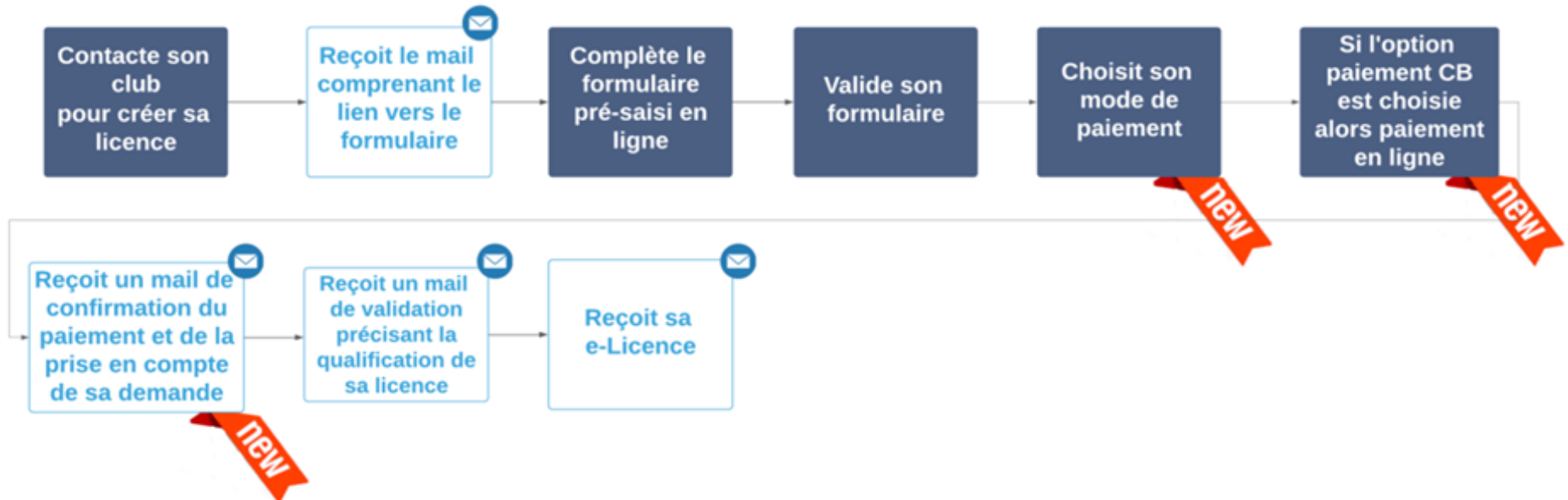
-> Tant que le licencié n'aura pas validé sa demande de licence en fin de l'étape 6, il pourra revenir sur les différentes étapes les modifier et compléter en plusieurs fois, ses données seront conservées

**Après validation aucune modification ne pourra être faite.  
La main sera alors pour le Club et le Comité.**

## Le parcours club



## Le parcours licencié



Le licencié a toujours le choix de régler ou non en ligne !

Quelques informations sur l'étape de paiement sur e-Licence

1. le montant qui est dû par le licencié correspond
  - au barème renseigné lors de la réaffiliation
  - auquel s'ajoute ou non l'option d'assurance si le club a choisi l'option ou non 'prise en charge par le club'

2. attention : Helloasso propose au licencié que s'ajoute au prix de la licence un montant de **contribution volontaire** (nous ne connaissons pas le montant)

Le licencié peut ou non décliner l'offre.



# Validation des licences





# Validation par le Club

Le club -> vérifie

- \* les informations enregistrées
- \* la validité des pièces jointes fournies

## **la photo**

Certificat Médical

avec option Basket

date et tampon du médecin obligatoire

format de la carte d'identité recto verso / passeport

- \* si il manque des documents (surclassement, ...)

si le surclassement n'a pas été coché en amont et s'il est validé par le médecin, il est important de le cocher pour éviter une formalité supplémentaire par la suite

-> termine en validant. Cela valide la pré-inscription en licence.

Dès cette validation, la qualification est immédiate et le licencié peut participer à une rencontre.

## **Important**

**Dès cet instant, la responsabilité du club est engagée.**



# Validation par le Comité

A partir de la validation par le club qui vaut qualification,

-> le Comité effectue la vérification dans les 15 jours :

- \* s'il ne constate aucune erreur ou écart  
alors il valide la licence dans FBI,  
le licencié reçoit sa licence dématérialisée en PDF par e mail

- \* s'il suppose ou constate une erreur ou un écart  
alors il a la possibilité de changer le statut du licencié de « statut validé  
groupement sportif » à « en attente de validation du groupement sportif » puis il en  
informe le club

qui devra régulariser

Le Comité peut lever la qualification si nécessaire

(problème sur **la photo**, le Certificat Médical, sur le surclassement...)

- \* s'il n'effectue pas de vérification

le licencié reçoit sa licence par e mail

dans un délai de 2 mois, la demande de licence est réputée acceptée

(Silence vaut acceptation)

-> a 2 mois pour retirer la qualification mais ne pourra pas, par effet  
rétroactif, faire perdre des rencontres par pénalité

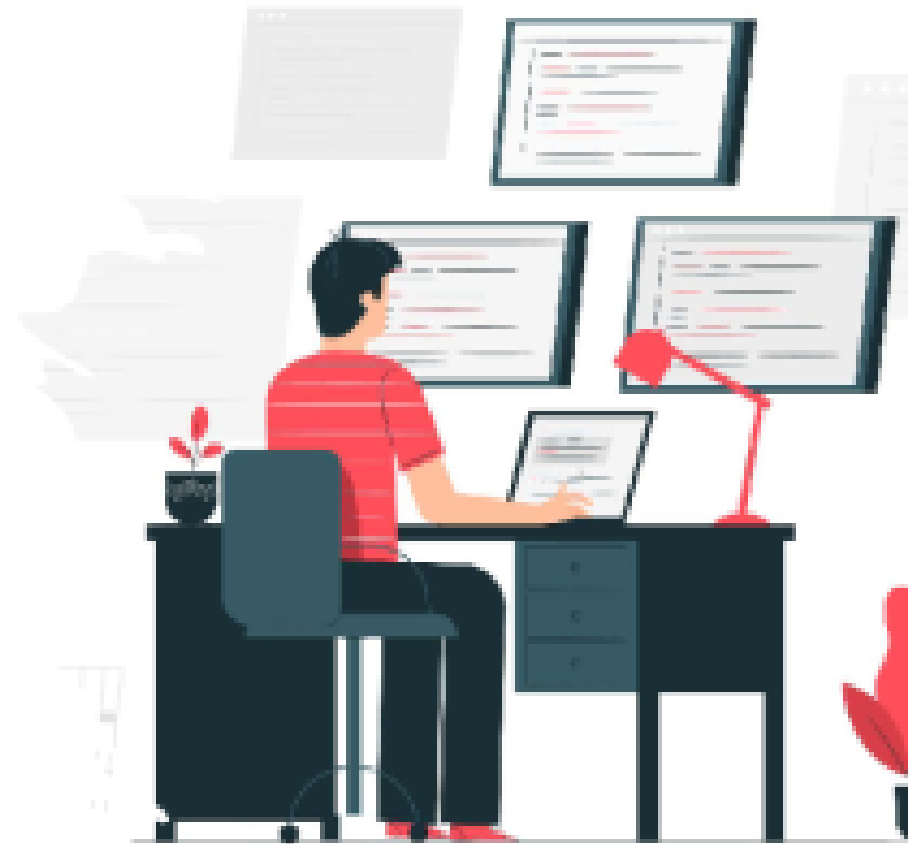
-> ne pourra plus intervenir après les 2 mois



# Vos interrogations ?

## eFFBB

- L'espace collaboratif et d'informations de la FFBB pour le Réseau Fédéral (FFBB, Liges, Comités, Clubs)
- Un centre de ressources comportant les notes fédérales, des dossiers thématiques, des imprimés de référence, des fiches procédures, des actualités, les PV des instances fédérales, une médiathèque collaborative...
- Pour y accéder : <https://effbb.ffbb.com/>
- Identifiant club : [numeroinformatiquedeclub@ffbb365.com](mailto:numeroinformatiquedeclub@ffbb365.com)
- Mot de passe club : en cas d'oubli, contacter l'assistance eFFBB : [assistanceeffbb@ffbb.com](mailto:assistanceeffbb@ffbb.com)



22



## Aide aux Clubs

**Pour vous aider  
n'oubliez pas  
que les 2 référentes Comité  
sont à votre disposition**

**Ne pas passer directement par l'assistance e-licence**

**Nathalie Richonnier**  
**[basket-ain@wanadoo.fr](mailto:basket-ain@wanadoo.fr)**

**Chantal Gallet**  
**[basket-ain-licences@orange.fr](mailto:basket-ain-licences@orange.fr)**

**Merci de votre attention**



29 Bis Avenue de Bad Kreuznach - 01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04 74 23 62 96 - Fax : 04 74 23 94 20

[basket-ain@wanadoo.fr](mailto:basket-ain@wanadoo.fr)